Zeitschrift: Wasser- und Energiewirtschaft = Cours d'eau et énergie

Herausgeber: Schweizerischer Wasserwirtschaftsverband

Band: 43 (1951)

Heft: 4-5

Artikel: Le rôle du consumateur dans l'établissement des tarifs de l'énergie électrique

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-921673

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Abb. 2 zeigt Antrieb und Rückstellfeder 13 zum Spannungsteiler auf gemeinschaftlicher, von der Rückseite aufgenommener Grundplatte, Abb. 3 die Vorderansicht mit dem Spannungsteiler, nach Fertigmontage in der Rechenreinigungsmaschine. Die Bezifferung der Bilder korrespondiert mit derjenigen im Schema Abb. 1.

Die ausgeführten Meßanlagen haben folgende

Daten

Rechenreinigungsmaschinen: F. Jonneret, Genf

Putzwagenhubgeschwindigkeit	0,395 m/s	Wägedauer 4,0 s
Wägestrecke	1,58 m	
Vorschub der Steuerkette 6a für 1 m Putzwagenfahrt	40 mm	Nocke 7 L = 63 mm
Einfederung der Putzwagenaufhängung während Aufwärtsfahrt mit Fördergut	6,2 mm/100 kg	Max. Fördergew. 650 kg
Einfederungsdifferenz zwischen Leerhub und Vollasthub	40,3 mm	

Zähler:
Landis & Gyr, Typ QFe spez. 36 V 50 Hz, mit 6stelligem Walzenzählwerk. Bei Speisung beider Wicklungen mit Nennspannung 36 V wird das Zählwerk in 4 s um 0,65 Tonnen vorgeschoben, wobei das Drehsystem 400 U/min ausführt. Ohmscher Widerstand der Meßwicklung 167 Ohm.

Spannungsteiler:
J.Culatti, Zürich, Typ 80 mit verstärkter Lagerung der Gleitkontaktachse in Bronzebüchse, Widerstand 60 Ohm, Drehwinkel über dem bewickelten Teil 255 °.

E. Steinmann

Le rôle du consommateur dans l'établissement des tarifs de l'énergie électrique

Résumé de la conférence donnée par M. *Bruno Bauer,* Dr ès sciences, professeur à l'EPF, Zurich, à l'issue de l'Assemblée générale de l'Union suisse des consommateurs d'énergie, le 15 mars 1951.

Bien qu'il soit généralement admis que, du fait du monopole des entreprises électriques, un marché suisse de l'énergie électrique n'existe pas, à proprement parler, et qu'il n'y a en conséquence pas de prix de marché, le professeur Bauer estime que le consommateur a néanmoins son mot à dire dans ce domaine. Le monopole de la fourniture d'énergie par les entreprises électriques est, en effet, loin d'être un monopole absolu, car d'autres sources d'énergie, telles que le charbon, le coke, les huiles combustibles, le gaz, etc., peuvent faire concurrence à l'énergie électrique. Dans la plupart des cas, les consommateurs n'ont pas besoin de toutes ces sources d'énergie, mais l'éclairage, la force motrice, le chauffage ou les processus chimiques peuvent être assurés par diverses sources d'énergie, transformée dans des machines ou des appareils appropriés. Le monopole de la fourniture d'énergie des entreprises électriques ou des usines à gaz ne s'étend donc pas au marché de l'énergie. Le consommateur est libre de choisir le genre d'énergie qui convient le mieux à ses besoins, au point de vue technique et économique. C'est par cette possibilité que le consommateur exerce une influence sur les tarifs de l'énergie électrique.

Le professeur Bauer reconnaît cependant que la structure de ce marché diffère de celle du marché libre classique. Les consommateurs sont en effet très nombreux, tandis que les gros producteurs d'énergie ne sont qu'en petit nombre. En outre, les sources d'énergie ont des qualités différentes et ne sont pas toutes aussi bien appropriées à une utilisation déterminée. Leur valeur physique et l'état actuel de la technique jouent ici un rôle prépondérant. Enfin, sur le marché suisse, les prix sont influencés par notre dépendance de l'étranger et sont liés à ceux des grands marchés internationaux, de sorte que nous ne pouvons pas toujours agir à notre guise. En Suisse, les combustibles en provenance de l'étranger dépassent largement, au point de vue énergétique, notre production hydroélectrique et ont, de ce fait, une répercussion sur les tarifs de l'électricité. Le consommateur détermine la valeur de l'énergie électrique, c'est-à-dire le prix qu'il est disposé à payer, en se basant sur ses propres frais de production qui résulteraient de l'emploi, dans son exploitation, d'une autre source d'énergie, dans des conditions par ailleurs identiques. De ce fait, chaque genre d'utilisation de l'énergie électrique occupe une place bien définie dans l'échelle des tarifs.

La valeur de l'énergie électrique n'est toutefois pas uniquement déterminée par cette comparaison des frais de production. La supériorité manifeste de l'électricité pour de nombreuses applications justifie — surtout pour les petits consommateurs — une majoration de prix, qui est réclamée par les entreprises électriques et est généralement consentie par les consommateurs. Ainsi, l'énergie

d'éclairage est estimée au plus haut prix, puis viennent l'énergie pour la force motrice et l'énergie pour la cuisson, l'énergie pour les applications chimiques et enfin l'énergie pour diverses autres applications thermiques de moindre valeur. La valeur de l'énergie électrique dépend donc de la structure d'une certaine région de consommation, c'est-à-dire de l'importance respective des diverses catégories de prix. Dans le réseau du Service de l'électricité de la Ville de Zurich, par exemple, l'énergie électrique est estimée à un plus haut prix que dans le réseau des Entreprises électriques du Canton de Zurich, car la répartition générale de l'éclairage, de la force motrice et du chauffage est plus favorable dans le réseau de la Ville, que dans celui de la campagne zuricoise. Dans le cas des entreprises électriques alimentant un réseau englobant une région plus vaste, les conditions sont encore plus défavorables. L'analyse du marché, qui est une science relativement récente, doit juger de cette diminution de valeur et déterminer le prix du marché de l'énergie électrique, qui ne dépend pas seulement de la production, mais aussi des avantages dont en bénéficie l'économie publique.

Les avantages dont en bénéficie l'économie publique dépendent du rapport entre la valeur marchande et les frais de production de l'énergie électrique. Ils sont d'autant plus considérables que, pour une valeur marchande donnée, les frais de production sont plus bas, ou que la valeur marchande est plus élevée, pour des frais de production donnés. Les consommateurs et les producteurs constituent donc une communauté économique, dont les agissements déterminent les avantages dont l'économie publique bénéficiera.

Le rapport entre la valeur marchande et les frais de production forme la base du calcul de la rentabilité d'une usine génératrice existante ou en projet. Le professeur Bauer déclare que, durant ces dernières années, de nombreuses entreprises électriques ont construit ou décidé de construire de nouvelles usines génératrices, malgré le fait que les frais de production de toutes ces nouvelles usines sont relativement trop élevés, par suite de la dévaluation de la monnaie. Il va de soi que la fourniture de l'énergie doit primer les considérations d'économie privée, du moins tant que les finances des entreprises électriques le permettent, c'est-à-dire tant que les gains provenant directement des usines construites avant la guerre et les réserves financières suffisent pour compenser les frais annuels accrus des nouvelles usines. Au fur et à mesure que de nouvelles usines entreront en service, il arrivera un moment où les bénéfices ne suffiront plus à couvrir les frais de production accrus, de sorte que le service des amortissements en sera affecté, ce qui ne serait pas sans danger pour le développement futur de la production.

Le rendement brut du capital investi afin de répondre aux besoins d'énergie sans cesse croissants a tendance à diminuer. Jusque vers 1930, le taux des intérêts était de 5 à 6 %. Il baissa à moins de 5 % durant la crise économique. Après un bref raffermissement dû à la haute conjoncture, il a rapidement baissé depuis 1949. Malgré le renchérissement général qui a suivi la guerre, les entreprises électriques n'ont pas hésité à investir de nouveaux capitaux dans des installations de production, dont les frais annuels ne peuvent plus être couverts par l'augmentation des recettes. Cet accroissement continu de la production a apporté de grands avantages à notre pays, mais le professeur Bauer estime que ces avantages sont trop unilatéraux et que le capital investi n'est pas rémunéré comme il conviendrait. Les entreprises électriques ont fait passer l'intérêt économique général avant leurs intérêts privés.

Les excédents bruts des recettes ont subi une évolution analogue à celle des intérêts des capitaux, également à partir de 1945. En 1949, les entreprises électriques purent encore affecter aux amortissements et aux fonds de renouvellement le 3 % du capital investi. Selon le professeur Bauer, un taux de 2,8 % est absolument nécessaire dans ce but et il en tient compte dans le calcul des frais de production. En ce qui concerne l'opinion qu'il serait facile d'améliorer la position des entreprises électriques en réduisant leurs versements aux caisses publiques, il y a lieu de faire remarquer que les entreprises qui opèrent ces versements ne sont pas précisément parmi celles dont la rentabilité est faible.

Le professeur Bauer déclare que, selon ses investigations, les entreprises électriques considérées dans leur ensemble courent le danger de ne plus pouvoir disposer du pourcentage minimum de 2,8 % pour les amortissements, durant ces cinq prochaines années. Cette constatation n'est pas alarmante et ne doit pas troubler l'opinion publique, mais elle réclame toute l'attention du partenaire, c'est-à-dire des consommateurs. Les avantages dont bénéficie l'économie publique du fait de la production hydroélectrique suisse diminuent. Le rôle des consommateurs serait par conséquent de freiner cette diminution.

Mitteilungen aus den Verbänden

Rheinverband

In der am 30. März 1951 in Chur durchgeführten *Vorstandssitzung des Rheinverbandes* gedachte der Vorsitzende, Regierungsrat Dr. *S. Frick*, St. Gallen, einleitend des auf Ende März 1951 aus dem Schweizerischen Wasserwirtschaftsverband als Sekretär zurücktretenden Dr. *A. Härry*, Zürich, der Initiant und Mitgründer des Rheinverbandes war und diesem seit der Gründung im Jahre 1917 stets seine wertvolle und tatkräftige Mitarbeit lieh; als Anerkennung wurde ihm ein alter Stich